PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation

27/09/2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre, à dix-huit heure quarante-cinq minutes, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur,

Date d'affichage 27/09/2015

après avoir été légalement convoqué

Nbre de membres

Mme BARBELETTE, Mrs CHERBONNEL, LAN, CORBIN,

en exercice: 8

LEPELTIER et Mme VANNIER.

Présents : 7 Votants : 8 formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :

M. Gilles SCHAFER donne pouvoir à M. Henri CHERBONNEL

M. Henri CHERBONNEL est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant qui est accepté par le Conseil d'Administration :

o Budget du CCAS : Décision modificative n°2

Préparation du repas annuel du CCAS

M. le Président invite les membres à débattre de l'organisation du repas annuel du C.C.AS.

La date du jeudi 24 novembre 2105 est confirmée. Le repas se déroulera à la salle communale à 12 h

1° - Choix du traiteur

M. le Président fait lecture de la proposition de menus et de prix faites par Mr PAVIS de Le Loroux (16 € le menu), le Kazi'Traiteur de Champéon (21,50 € le menu) n'a pas répondu à la sollicitation du CCAS.

Mme BARBELETTE, Vice-Présidente, a demandé à la Boulangerie de Le Leroux de faire des propositions de dessert.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide de retenir le menu fixé à $16.00 \in$ établi par Mr PAVIS et opte pour le grillé aux pommes à $1,00 \in$ la part chez le boulanger de le Loroux :

Apéritif

Kir pétillant Toast chaud Toast froid

Entrée

Jambon porto Champignon

Viande

Rôti de porc échine Carotte pruneaux purée de pomme de terre

Fromage, salade

Dessert

Grillé aux pommes

Café

Boisson Vin blanc Bordeaux rouge

Les boissons (vin rouge, vin blanc) sont comprises dans le prix.

La pain sera à prévoir en plus, ainsi que de l'eau. Ils seront achetés par les membres du C.C.A.S. comme les desserts.

Toutes ces dépenses seront à imputer à l'article 6232 du budget C.C.A.S.

Le thème de la journée portera sur « l'agriculture ».

Les membres du CCAS prépareront la salle, la décoration et feront le service du repas.

2° - Fixation du prix du repas

Après avoir choisi le traiteur et élaboré le menu, il est proposé de fixer le prix du repas.

Il est rappelé aux membres de la Commission que le prix du repas en 2015 était fixé à 18.00 €. Une participation de 5.50 € a été demandée aux personnes de 70 ans et plus.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide de maintenir la participation à savoir :

- > 5.50 € pour les personnes de 70 ans et plus ;
- ➤ 18,00 € pour les accompagnateurs de moins de 70 ans. Il en sera de même pour les couples de moins de 70 ans souhaitant participer au repas sous réserve de place disponible ;
- ➤ Pour les personnes œuvrant auprès des personnes âgées telles que Mme GOSSAY, Mme PETITPAS, elles seront invitées à participer au repas gratuitement ;
- Les personnes résidant actuellement en foyer logement seront conviées, ainsi que les personnes en maison de retraite et en MAPAD.

Le règlement du repas se fera en mairie en contrepartie d'un reçu qui sera délivré aux personnes après paiement conformément au règlement dicté dans le cadre de la régie du C.C.A.S.

Concernant l'animation, la sono de la commune sera mise à disposition.

Maison d'habitation de la Roulardière : fixation du loyer pour l'année 2016

Mme BARBELETTE, Vice-Présidente du CCAS, rappelle que la maison d'habitation de la Roulardière est louée à M. JOUAN Thibault et Melle MOREL Fanny depuis le 1^{er} janvier 2013.

Elle précise qu'il est nécessaire de revoir le loyer pour l'année 2016 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

De plus, elle rappelle que l'augmentation des loyers est très réglementée et après échange avec le cabinet de Maître VERRIEZ le nouveau montant est le suivant :

« Aux termes du bail signé le 28/12/2012 c'est l'indice des références des loyers du 3^e trimestre étant retenu aussi le loyer étant porté à 450 € à ce jour la révision est la suivante :

450 € x 125.26 (indice du 3e trimestre 2015)/125.24 (indice du 3e trimestre 2014) = 450.07 € »

M. le Président invite les membres à se prononcer sur la fixation du loyer à hauteur de 450,07 € par mois pour l'année 2016 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, la Commission Administrative décide de fixer à 450,07 € par mois le loyer pour la maison d'habitation de la Roulardière pour l'année 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Budget du CCAS: Décision modificative n°2

M. le Président, informe les membres du CCAS qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget.

Il convient donc de procéder aux opérations suivantes :

- Dépenses d'investissement
 - o Article 2313 « Constructions » opération 14 « Habitation La Roulardière » : 130.00 €
 - o Article 1641 « Emprunt » : + 130.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la décision modificative n°2 sur le budget du CCAS 2015 dans les termes énoncés ci-dessus.

DIVERS

- **Kiné Ouest prévention des chutes :** une réunion d'information à la population est programmée le 16 novembre à 14 h 30 à la salle multi-activités
- MSA: une réunion sur l'audition est organisée à Lécousse le 1^{er} octobre 2017.
- **ADMR**: M. le Président fait part des problèmes rencontrés par l'ADMR avec une personne aidée
- **Résidence intergénérationnelle :** M. le Président informe les membres du projet de la commune de réaliser une résidence senior. L'aménageur choisi est la SAHLM Les Foyers. Le projet porte sur la construction de 8 maisons individuelles pour seniors de plein pied proche de l'école. Il est envisagé de prévoir une salle de rencontre. L'ADMR Mélusine et l'association Anne Boivent seront associés à l'étude
- Médaille de la famille : une famille a été contactée, mais elle n'a pas donné suite
- **Personne en difficultés de paiement :** M. le Président informe les membres qu'une nouvelle famille habitant Laignelet est en situation de surendettement

La séance est close à 20 h 20.